Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033011-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026/03/30/11

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Henri PERRONNO
Date de convocation :	23 mars 2026

Objet : Élection des référents de la commune en matière de sécurité routière

Le réseau des élus référents sécurité routière a pour objectif :

1. de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière,

2. d'être l'interface entre les élus et les services administratifs et techniques,

3. d'être l'interlocuteur et le coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou la communication en matière de sécurité routière.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection à mains levées :

- d'un élu titulaire, référent de la commune en matière de sécurité routière,
- d'un élu suppléant, référent de la commune en matière de sécurité routière,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033011-DE

Ainsi, après avoir entendu les propositions de Madame le Maire et procédé au vote à mains levées, le Conseil municipal :

Article 1 : PROCLAME élus, par 27 voix pour, Guillaume GUILLEMIN en qualité de référent titulaire et Laurence LOURO, en qualité de référente suppléante, représentant la commune en matière de sécurité routière.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Henri PERRONNO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)